

Amherst, le 23 juin 2021

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance extraordinaire ce 23^e jour du mois de juin 2021 au 245, rue Amherst (ancienne église de St-Rémi), à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

Assiste également à la séance monsieur Marc St-Pierre, directeur général.

Je soussigné, certifie que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Les avis publics ont également été publiés conformément à la loi.

Marc St-Pierre,
Directeur général

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 23 juin 2021

1. Ouverture de la séance
2. Octroi de mandat – Fourniture de matériaux granulaires « Tout-venant » MG20b
3. Contribution financière pour hébergement d'urgence
4. Branchement internet à l'ancienne église de Saint-Rémi
5. Période de questions
6. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est 18h15

2 RÉS 168.06.2021 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à la majorité

3

RÉS 169.06.2021 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

QUE la présente séance soit ajournée au 28 juin 2021 à 18h au 245, rue Amherst (ancienne église de St-Rémi).

Il est 18h16

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Marc St-Pierre
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire